



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG 2026/09/21/2 portant sur

La signature de la convention d'occupation temporaire et personnelle du domaine public autorisant l'exploitation d'une activité économique sur le site des Studios de la Victorine

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur
du 21 septembre 2026*

PARTICIPANTS

Madame Muriel SORGIUS, Responsable de la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE - Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**.

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Présidente, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BRUT Karine - Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau**.

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, JASSET Marc, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LIZZANI Elisabeth, MARIO Pierre, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NOIRAY Florent, SALUSSOLIA Brigitte, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires**.

34 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ARIONE Christian FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, MASSÉ Philippe, SERVANT Lionel, **Membres Associés**.

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, **Conseillers Techniques**.



ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires.**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire.**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire.**

Monsieur NASSIF Anis – Trésorier, **Membre du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LELLOUCHE Jean-Pierre, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, ALEMANNIO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, DALBERA Renaud, DECROIX Jean-Pascal, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LEBRUN Sébastien, LEMETAYER Chantal, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SANTONI Lisa, THEIS James, WELTER Christine, **Membres Associés.**

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, CAMY César, DIANOUX Benoît, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MANZI Nicolas, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PUY Michel, RAPIOR Blaise, ROSSY Edwige, ROUGET Sylvain, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques.**



EXPOSE PREALABLE

Contexte de l'Appel à projet (AAP)

Le 29 juillet 2026, la Ville de Nice a publié une procédure de sélection préalable pour l'occupation et l'exploitation du site des Studios de la Victorine.

- Site de 6,5 ha comprenant 27 bâtiments
- Durée de **12 mois à compter du 1^{er} septembre 2026**
- Redevance fixe minimal de 75k€ (dont 25k€ de charges assumées par la Ville pour le compte de l'occupant) + redevance variable supérieure à 0,5% du CA annuel
- Activités prioritaires :
 - Productions et tournages audiovisuels
 - Postproduction
 - Formation aux métiers du cinéma
 - Événements liés aux industries culturelles et créatives

Dates clés du dossier

- 29/07/2026 : Publication de l'AAP en période estivale
- 28/08/2026 : Notification de l'attribution
- **01/09/2026** : Date d'effet de l'AOT

Du fait de la publication de l'AAP par la Ville de Nice durant la période estivale et de la date limite de remise des offres durant cette même période, il nous a été impossible d'organiser une Assemblée Générale ni un Bureau, avant la date de prise d'effet de l'AOT.

En revanche, notre intérêt concernant la poursuite de l'exploitation du site en direct et la participation de la CCINCA à une éventuelle mise en concurrence ont été actés lors d'un comité stratégique réuni le 20 juillet 2026.

Les principaux engagements de la CCINCA dans le cadre de l'AAP

Continuité immédiate de l'exploitation

- Maintien de l'activité économique du site
- **Redevance fixe de 80 k€** dont 25 000€ correspond à des charges assumées par la Ville de Nice pour le compte de l'exploitant ;
- Redevance variable de 5 %, sur le chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé au-dessus de 1.5 millions d'euros annuel hors taxes avec le barème dégressif suivant :
 - 4% pour le de chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé compris entre 1,4 M€ et 1.5 M€ (strictement inférieur) ;
 - 3% pour le chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé compris entre 1,3 M€ et 1,4 M€ (strictement inférieur) ;
 - 2% pour le chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé compris entre 1,2 M€ et 1,3 M€ (strictement inférieur) ;
 - 1% pour le chiffre d'affaires annuel hors taxes réalisé compris inférieures à 1,2 M€

Axes de développement

- Consolidation de l'activité de tournage
- Développement des ICC
- Formation et montée en compétences
- Innovation et IA créative

Démarche ECOPROD et RSE



L'organisation opérationnelle dédiée

Équipe permanente (6 ETP)

Directeur de site, Assistante administrative, Responsable commercial et développement, Gestionnaire d'exploitation, 2 techniciens polyvalents.

Appui des directions de la CCINCA

DSI, Communication, Formation, Construction, Finances, RH, Juridique et conformité, Patrimoine, Développement.

Intérêt stratégique pour la CCINCA

Un projet cohérent avec nos missions

- Développement économique territorial
- Soutien de la filière audiovisuelle (ICC)
- Renforcement de l'attractivité de la Côte d'Azur
- Développement des compétences et de l'emploi
- Gestion publique transparente et conforme aux principes du domaine public

VUS

- La publication le 29 juillet 2026 de l'AAP de la Ville de Nice concernant l'exploitation d'une activité économique sur le site des studios de la Victorine ;
- La date limite du dépôt des candidatures fixée au 21 août 2026 ;
- La date de prise d'effet au 1^{er} septembre 2026, de la convention d'occupation temporaire et personnelle du domaine public autorisant l'exploitation d'une activité économique sur le site des studios de la Victorine ;
- Les articles L710-1 du Code de commerce ;
- Les articles 42 et 73 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- La délibération du Bureau en date du 7 septembre 2026.

CONSIDERANT

- ↪ L'exposé préalable ci-dessus ;
- ↪ Que la Chambre de commerce et d'industrie, en application de l'article L.710-1 du Code de commerce, exerce des missions d'intérêt général concourant au développement économique, à l'emploi, à la qualification des compétences et à l'attractivité du territoire ;
- ↪ Que l'exploitation du site des Studios de la Victorine favorise le développement économique du territoire, permet de soutenir la filière audiovisuelle, de développer les compétences et l'emploi, et de renforcer l'attractivité de la côte d'Azur ;
- ↪ Que cette opération présente un intérêt général, économique et financier, en assurant une Gestion publique transparente et conforme aux principes du domaine public, compatible avec les missions de la Chambre et exempte de toute logique spéculative ;
- ↪ Que conformément à l'article 73 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatif aux rôles et attributions du Bureau, celui-ci peut recevoir de l'Assemblée Générale une délégation de compétence dans les matières relevant de l'administration et du fonctionnement courant de la CCINCA ;



- Que par délibération du 7 septembre 2026, le Bureau a constaté l'urgence résultant du calendrier de l'appel à projet et a autorisé la conclusion et la signature de l'AOT relative à l'exploitation des Studios de la Victorine ;
- Que conformément aux dispositions de l'article 42 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatif au rôle et aux attributions de l'Assemblée Générale, il appartient désormais à cette dernière, en ce qu'elle dispose d'une compétence générale au sein de la CCINCA et délibère à ce titre sur toutes les affaires relatives à la CCINCA, de se prononcer sur ce projet.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- **CONFIRMATION** l'intérêt pour la CCINCA de conclure et de signer l'AOT relative à l'exploitation des Studios de la Victorine ;
- **CONFIRMATION** l'autorisation donnée au Président de la CCINCA, au Directeur Général ou toute autre personne déléguée à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits :	60	Nombre de départs :	0
Nombre de participants au vote :	34 (quorum : 31, atteint)		
Nombre de votes exprimés :	32		

Abstention :	2	Contre :	0	Pour :	32
---------------------	----------	-----------------	----------	---------------	-----------

Nice, le 21 septembre 2026

La Secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO